

**COMMERCE DE
GROS**

**Pour mes droits,
pour mon salaire
et mes conditions de travail**

du 25 novembre au 9 décembre 2024





POURQUOI ADHÉRER À LA CGT ?

Vous travaillez dans le commerce, l'hôtellerie/restauration ou dans une entreprise de services d'une des 49 branches professionnelles couvertes par notre Fédération ?

ÉLECTIONS TPE

Votre choix compte : Votez CGT !

Salarié-e-s du commerce de gros, que vous soyez salarié-e d'une grande enseigne, d'une petite, ou même d'une franchise vous avez tous les mêmes droits : **le premier est celui de vous syndiquer.**

Vous travaillez au sein d'une entreprise comptant moins de 11 salariés du secteur privé comme les salons de coiffure, l'esthétique, la restauration rapide, la chaussure, etc... Pendant la période allant du 25 novembre au 9 décembre 2024, vous êtes convié-e à participer aux élections professionnelles pour choisir l'organisation qui vous représentera. Ces élections auront un impact significatif, car elles détermineront la représentativité des syndicats à différents niveaux, que ce soit nationalement, au sein des branches d'activité ou localement.

Les résultats de ce scrutin influenceront également la composition des instances telles que les conseils prud'hommes et les commissions régionales, qui traitent des questions essentielles liées au travail, telles que l'emploi, la formation, les conditions de travail, et bien d'autres encore. Bien que ces élections puissent sembler éloignées de vos préoccupations quotidiennes, elles revêtent une importance capitale pour l'évolution de vos droits et garanties collectives.

Dans ce contexte, la CGT se présente comme un allié de choix, prête à vous soutenir dans les moments difficiles que vous traversez. Forte de sa position en tant que première organisation syndicale des salariés des très petites entreprises lors des scrutins précédents, la CGT reste à l'écoute de vos besoins et aspirations. En votant pour la CGT, vous contribuez à renforcer votre voix collective, et ensemble, nous pouvons œuvrer pour un monde plus juste, solidaire et respectueux de l'environnement.



Tous les 4 ans, une élection nationale est organisée pour mesurer la représentativité des syndicats dans les entreprises.

C'est le résultat de cette élection qui va permettre à la CGT de désigner ses représentant-e-s au sein des commissions paritaires et de négociation collective.

Il contribuera, également, à désigner les conseillers prud'hommaux dans l'ensemble des départements.

La Branche compte environ 1 million de salarié-e-s réparti-e-s dans 160 000 entreprises dont 81% ont moins de 10 salarié-e-s et 95% de - de 50 salarié-e-s.

Grâce au travail des salarié-e-s de ces secteurs d'activités, la Branche engrange plus de 900 milliards d'Euros de chiffres d'affaires/an.

95% des salarié-e-s sont en CDI et à temps plein.

La Branche représente 33% de l'emploi salarié du commerce en France.

Plus du tiers des salariés de la Branche sont des femmes.

Plus de la moitié des salarié-e-s a le statut d'employé.

La moyenne d'âge est de 42 ans.

Pour autant, les salarié-e-s font face à une situation d'isolement au quotidien.

Il est plus difficile d'exercer son activité dans une petite entreprise, avec peu ou pas de collègue pour échanger, s'organiser et se défendre.

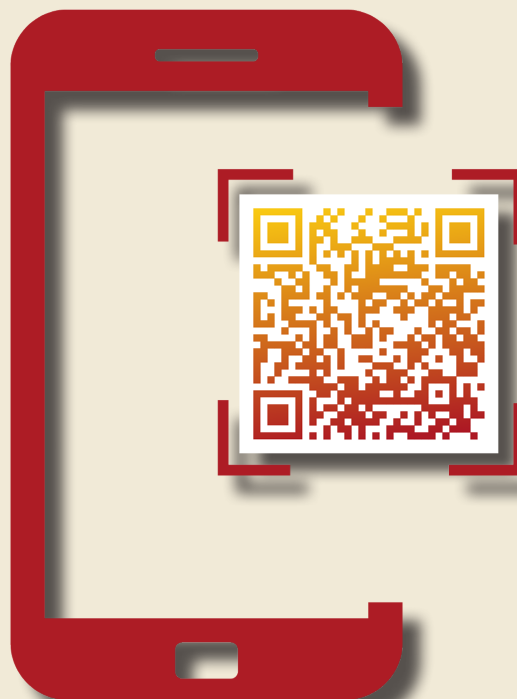
Les conditions de travail sont pénibles, la charge de travail récurrente parfois par manque de personnel, l'organisation du travail ou les horaires sont des contraintes quotidiennes.

Et tout cela pour un salaire qui débute à quelques euros au-dessus du SMIC au premier niveau des Minima Conventionnels Branche.

C'est bien toutes et tous ensemble que l'on pourra faire bouger les lignes et contraindre le Patronat et le Gouvernement à un changement radical de politique sociale et salariale.

La CGT est la deuxième Organisation Syndicale au sein de la Branche (arrêté du 6 Octobre 2021) avec 26,37% de voix.

De ce fait, la CGT pèse de tout son poids sur les négociations, en particulier, sur la prévoyance, les salaires, la formation professionnelle etc.



Connais-tu tes droits ?



Salarié·e·s du Commerce de Gros

Ensemble, revendiquons :

- * Un salaire minimum à 2000 euros brut dès l'embauche
- * La reconnaissance et la valorisation des qualifications, surtout pour les nouveaux métiers
- * Un 13^{ème} mois pour tous
- * La reconnaissance de la pénibilité (horaires atypiques)
- * Prime d'ancienneté (suppression de la GAA (GAR))
- * Suppression de l'intégration des primes dans le salaire brut

La CGT a considérablement fait avancer les textes conventionnels qui encadrent vos métiers.

Voter la CGT c'est la garantie d'un syndicalisme engagé autour de militants qui ne ménagent pas leurs efforts pour régler les problèmes quotidiens et rassembler sur les grandes causes.

www.respecgct.fr
www.commerce.cgt.fr



 [CGT Commerce et services](#)  [@CGT_Commerce](#)  [@cgt_commerce](#)  [@cgt_commerce_et_services](#)

Adhérez à la CGT !



Formulaire d'adhésion

Vous aussi, engagez-vous dans la bataille pour préserver nos acquis et obtenir de nouvelles conquêtes sociales !

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Tél :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : @

Situation professionnelle : ☐ Actif·ve ☐ Retrait·e ☐ Privé·e d'emploi

Catégorie : ☐ Ouvrier·ère ☐ Employé·e ☐ Technicien·ne ☐ Agent·e de maîtrise ☐ Ingénieur·e ☐ Cadre

☐ Autre :

Entreprise :

Adresse : Code postal : Ville :

Bulletin d'adhésion à renvoyer à

Fédération CGT Commerce, Distribution et Services – Case 425 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
fd.commerce.services@cgt.fr - 01 55 82 76 79